

**ARRETE PORTANT INSCRIPTION SUR LE
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE
D'EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS DE CLASSE EXCEPTIONNELLE
AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

Le Président de La CC Chinon Vienne et Loire,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2017-902 du 9 mai 2017, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 31/08/2021,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Rang de classement	Identité de l'agent	Date d'avancement
1	ROUAUD CECILE	01/08/2024

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	0
Inscrits	1	0

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché.

Fait à Avoine, le **30 JUL. 2024**
Le Président,

Monsieur Jean-Luc DUPONT

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,
Daniel DAMMERY

Le Président,
○ certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
○ informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter, de la publication du présent arrêté.


